

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 JANVIER 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 16 janvier 2017 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Deux (2) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2017-01-01**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2016 (adoption du budget) et du 19 décembre 2016
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Autorisation d'un emprunt au fonds de roulement
- 7- Appropriation au surplus libre
- 8- Avis de motion - Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 9- Avis de motion - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations
- 10- Adoption du règlement numéro 748 – Règlement établissant le mode de rémunération des pompiers
- 11- Adoption du règlement numéro 749 – Règlement relatif au traitement des élus municipaux
- 12- Approbation du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation
- 13- Demande de soumissions pour l'installation de débitmètres
- 14- Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
- 15- Autorisation d'une demande de CA22 au ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre le changement climatique
- 16- Interventions à réaliser sur une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 17- Mandat de vérification externe
- 18- Période d'information
- 19- Période de questions
- 20- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2016 (ADOPTION DU BUDGET) ET DU 19 DÉCEMBRE 2016
2017-01-02**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2016 (adoption du budget) et du 19 décembre 2016 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2016 (adoption du budget) et du 19 décembre 2016 soient adoptés.

Adoptée

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2017-01-03**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 384 985,84 \$ pour l'année 2016 et une somme de 56 277,04 \$ pour l'année 2017.

Adoptée

**CORRESPONDANCES
2017-01-04**

P-01 Monsieur Junior St-Onge

SUJET : MISE EN DEMEURE

Monsieur St-Onge disant que l'entente du 6 septembre 2016 n'ayant pas été respectée, celui-ci réclame la somme de 400 \$, soit le remboursement de la surtaxe exigée par la ville de Shawinigan concernant le hockey

P-02 Ministère de la Culture et des Communications
Madame Claire Pépin

SUJET : AIDE FINANCIÈRE

Au nom de monsieur le ministre de la Culture, Luc Fortin, une aide financière de 31 500 \$ sera versée à la Municipalité pour le projet intitulé Bibliothèque municipale-scolaire afin de couvrir une partie des frais liés à sa réalisation.

P-03 Cour supérieure

**SUJET : MUNICIPALITÉ DE N.-D. DU MONT-CARMEL
(DEMANDERESSE)
SYLVAIN BOURASSA ET DANIEL BOUFFARD
(DÉFENDEURS)
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
C.P.T.A.Q.**

La Cour Supérieure, ordonne aux défendeurs de même qu'à leurs ayants droit, à tout acquéreur subséquent et à tout occupant des lots 3 741 631 et 4 828 352 de cesser d'exercer ou de permettre que soit exercé un usage « Sablière » ou « Extraction de sable » sur ces lots.

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT 2017-01-05

Considérant l'article 1094 du Code municipal du Québec.

Considérant les besoins de financement de dépenses en immobilisations pour l'exercice financier 2017.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour la somme maximale de cent dix-neuf mille deux cents dollars (119 200 \$) pour permettre le financement des dépenses suivantes :

DÉPENSE	MONTANT
Tables de conférence et tables rectangulaires	6 500 \$
Partis faciaux avec amplificateur (7)	7 600 \$
Deux paires de gants et cagoules par pompiers	6 000 \$
Habits de combat (5)	10 000 \$
Émondage rue Principale (phase 2)	5 000 \$
Glissières de sécurité (3)	15 000 \$
Clôture et barrière (garage)	4 400 \$
Peinture de la niveleuse	13 000 \$
Lumières au DEL	15 000 \$
Vitres thermos (Centre Jacques Gauthier)	6 300 \$
Air climatisé (Centre municipal des loisirs)	18 000 \$
Remorque ouverte	8 500 \$
Vitraux (20)	3 900 \$
TOTAL	119 200 \$

ANNÉE	AMORTISSEMENT 5 ANS
2018	23 840 \$
2019	23 840 \$
2020	23 840 \$
2021	23 840 \$
2022	23 840 \$
TOTAL	119 200 \$

Adoptée

APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE 2017-01-06

Considérant les travaux à effectuer à l'Hôtel-de-Ville et à la place sociocommunautaire.

Considérant que le conseil municipal désire approprier une partie du surplus libre pour ces travaux.

En conséquence, il est proposé par madame le conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'appropriation d'une somme de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$) aux postes budgétaires suivants :

POSTE BUDGÉTAIRE	DÉPENSE	MONTANT
23 02000 722	Réfection de la façade de l'hôtel de ville	35 000 \$
23 08000 722	Réfection de la façade de la place sociocommunautaire	53 000 \$
23 08000 722	Aménagement de la place sociocommunautaire	37 000 \$
TOTAL		125 000 \$

Adoptée

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE
SUIVI BUDGÉTAIRES
2017-01-07**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un nouveau règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS
2017-01-08**

Monsieur le conseiller Daniel Duchemin donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de 2 véhicules de type pick-up, la réfection du garage municipal et l'implantation d'un terrain de soccer au centre municipal des loisirs.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 748
RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE MODE DE RÉMUNÉRATION DES
POMPIERS
2017-01-09**

Considérant la nécessité de déterminer le mode de rémunération des pompiers.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 748 établissant le mode de rémunération des pompiers soit adopté.

Adoptée

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 749
RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
2017-01-10**

Considérant que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération.

Considérant que le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Considérant que le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement.

Considérant qu'un avis de motion a été donné par le monsieur le conseiller Jacques Trépanier à la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

Considérant qu'il y a eu présentation du projet de règlement par le monsieur le conseiller Jacques Trépanier à la séance ordinaire du 5 décembre 2016

Considérant qu'un avis public a été donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement.

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 749 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté.

Adoptée

**APPROBATION DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION
2016-01-11**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Mont-Carmel soit approuvé tel que ci-dessous présenté.

Revenus	50 475 \$
Dépenses	157 430 \$
Déficit	106 955 \$
Contribution de la S.H.Q.	96 259 \$
Contribution de la Municipalité	10 696 \$

Adoptée

DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES
2017-01-12

Considérant l'installation de débitmètres à divers endroits sur le réseau d'aqueduc de la Municipalité.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy à effectuer une demande de soumission publique pour l'installation de débitmètres sur le réseau d'aqueduc de la Municipalité.

Adoptée

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
2017-01-13

Considérant l'échéance du mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que monsieur le conseiller Daniel Duchemin soit nommé comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un (1) an.

Adoptée

AUTORISATION DE DEMANDE DE CA22 AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
2017-01-14

Considérant la nécessité d'effectuer une demande de certificat d'autorisation (CA22) au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (MDDELCC) concernant les milieux humides au parc industriel.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que monsieur Marc Levasseur, biologiste pour la firme BC2 + Groupe Synergis, soit autorisé à effectuer la demande de CA22 au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée

INTERVENTIONS À RÉALISER SUR UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
2017-01-15

Considérant que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité durant l'année 2017 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité :

- que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2017;
- que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- que la Municipalité nomme monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Yves Nobert, directeur des travaux publics, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

Adoptée

MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE 2017-01-16

Considérant qu'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe.

Considérant qu'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2017, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2017 à la firme comptable Mallette.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE 2017-01-17

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 19 h 45.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
